205

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1908 — N° —

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le jeudi 30 avril 1908, à 1 heure

Par Louis LE CABON

DU DEVOIR

DES

MÉDECINS VIS-A-VIS LES UNS DES AUTRES

ET

A L'ÉGARD DE LA MÉDECINE

Président : M. DIEULAFOY, *professeur.*

Juges : MM. DEBOVE, *professeur.*
RENON et CASTAIGNE, *agrégés*

PARIS
IMPRIMERIE DES FACULTÉS
A. MICHALON
26, Rue Monsieur-le-Prince, 26

1908

205

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1908 — N° —

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le jeudi 30 avril 1908, à 1 heure

Par Louis LE CABON

DU DEVOIR

DES

MÉDECINS VIS-A-VIS LES UNS DES AUTRES

ET

A L'ÉGARD DE LA MÉDECINE

Président : M. DIEULAFOY, *professeur.*

Juges : MM. DEBOVE, *professeur.*
RENON et CASTAIGNE, *agrégés.*

ACAD. LITTÉRAT. BIBL.

PARIS
IMPRIMERIE DES FACULTÉS
A. MICHALON
26, Rue Monsieur-le-Prince, 26

1908

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. LANDOUZY.
Professeurs	MM.
Anatomie	NICOLAS.
Physiologie	CH. RICHET.
Physique médicale	GARIEL.
Chimie organique et chimie générale	GAUTIER.
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BLANCHARD.
Pathologie et thérapeutique générales	BOUCHARD.
Pathologie médicale	DEJERINE. BRISSAUD.
Pathologie chirurgicale	LANNELONGUE.
Anatomie pathologique	PIERRE MARIE.
Histologie	PRENANT.
Opérations et appareils	QUENU.
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET.
Thérapeutique	GILBERT.
Hygiène	CHANTEMESSE.
Médecine légale	THOINOT.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	G. BALLET.
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER.
Clinique médicale	HAYEM. DIEULAFOY. DEBOVE. LANDOUZY.
Maladies des enfants	HUTINEL.
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale	JOFFROY.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER.
Clinique des maladies du système nerveux	RAYMOND.
Clinique chirurgicale	LE DENTU. BERGER. RECLUS. SEGOND.
Clinique opthalmologique	DE LAPERSONNE.
Clinique des maladies des voies urinaires	ALBARRAN.
Clinique d'accouchements	PINARD. BAR. RIBEMONT-DESSAIGNES.
Clinique gynécologique	POZZI.
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON.
Clinique thérapeutique	A. ROBIN.

Agrégés en exercice.

MM.

AUVRAY	CUNÉO	LAUNOIS	NOBECOURT
BALTHAZARD	DEMELIN	LECENE	OMBREDANNE
BRANCA	DESGREZ	LEGRY	POTOCKI
BEZANÇON (FERN.)	DUVAL (PIERRE)	LENORMANT	PROUST
BRINDEAU	GOSSET	LŒPER	RENON
BROCA (ANDRÉ)	GOUGET	MACAIGNE	RICHAUD
BRUMPT	JEANNIN	MAILLARD	RIEFFEL (chef des trav. anat.
CARNOT	JEANSELME	MARION	SICARD
CASTAIGNE	JOUSSET (ANDRÉ)	MORESTIN	ZIMMERN
CLAUDE	LABRE (MARCEL)	MULON	
COUVELAIRE	LANGLOIS	NICLOUX	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE DE MON CHER ET TRÈS HONORÉ MAÎTRE

M. LE PROFESSEUR STRAUS

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE,

(*Mon professeur à l'hôpital de la Charité, à Paris*)

(1893-1894).

A M. TEISSIER, INTERNE,

Qui a guidé mes premiers pas dans le stage hospitalier

(1893-1894), *à l'hôpital de la Charité, à Paris :*

Souvenir d'amitié reconnaissante.

A M. Georges DIEULAFOY

PROFESSEUR DE CLINIQUE INTERNE A L'HÔTEL-DIEU
DE PARIS,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE,

Qui a bien voulu me faire l'honneur d'accepter la présidence de ma thèse :

Remerciements très sincères.

Du devoir des médecins vis-à-vis les uns des autres et à l'égard de la médecine

Si j'avais été, hier encore, jeune étudiant frais émoulu du giron de la Faculté de médecine, j'eusse, comme tant d'autres, fait une contribution directe ou indirecte à l'étude d'une branche quelconque de l'arbre de la science médicale.

Mais, outre que je ne sais rien de nouveau à ajouter à la connaissance de l'art de la médecine qui a conquis et acquis une renommée des plus brillamment méritées, grâce au travail assidu et à l'intelligence des dévoués et savants professeurs de nos Facultés et Écoles, j'ai cru préférable de faire part au monde médical qui me lira des impressions de ma vie vécue à la campagne, au point de vue du devoir des médecins vis-à-vis les uns des autres, et à l'égard de la médecine.

Si je me suis permis cette excessive liberté que je prie que l'on me pardonne, c'est que je crois mon petit travail utile, surtout aux jeunes docteurs en médecine, au moment où ils vont embrasser la carrière, livrés à leurs propres idées, à leurs propres forces qui ne sont encore que de la faiblesse, du moins pour ceux d'entre eux qui n'ont pas été internes, et surtout à leurs propres ressources morales.

Où va-t-il planter sa tente, ce jeune homme qui, aujourd'hui, muni de son bienheureux parchemin, est arrivé au summum de son but ?

Dans le pays qui l'a vu naître ?

L'on a souvent dit que : nul n'est prophète en son pays.

Je suis assez de cet avis.

En effet, il est rare que le nouveau docteur n'ait pas de famille ou de parenté dans l'endroit (commune ou ville) où il a vu le jour, le plus souvent pendant la nuit.

S'il a un père qui y exerce et qui se retire devant lui pour lui faire place, qui a su se conquérir l'estime et la sympathie de la clientèle, qui promènera son fils à travers le monde de ses malades, le lui faisant connaître, lui apprenant pratiquement ce que lui-même, autrefois, a eu de la difficulté à saisir et à comprendre, oh ! alors, il peut prendre tranquil-

lement sa place au soleil de la vie qui, pour lui, brillera toujours du plus vif éclat.

Il sera choyé, aimé, adulé, caressé ; d'ailleurs, comme il ne prend la place de personne, personne ne peut lui en vouloir. Encore enfant, il était le fils de son père ; reçu docteur, il le reste toujours.

Mais si le jeune débutant s'installe dans le pays qui l'a vu naître, s'il vient y augmenter le nombre de ses confrères, qu'il se rende bien compte qu'il est seul contre beaucoup de personnes étrangères à ses intérêts qui verront et voient déjà de très mauvais œil l'invasion de celui qu'elles considèrent comme un intrus. Ses parents qui seront quelquefois nombreux estimeront qu'ils ont le droit d'être soignés pour rien, pour presque rien, ou pour pas grand'chose. Si c'est pour rien, les soins donnés ne seront pas appréciés. Si c'est pour presque rien, pour pas grand'chose ou au tarif normal, ce sera souvent trop cher.

Donc, à moins d'être fils ou petit-fils de médecin exerçant actuellement, il est préférable qu'un jeune docteur s'abstienne de bâtir son toit dans le canton qui l'a vu naître ; il y est trop connu et aura trop de peine à effacer les souvenirs du passé ; ses camarades d'école le verront plus facilement tel qu'ils l'ont vu et remarqueront plus difficilement qu'ils ont affaire à un nouvel homme.

A mon sens, le débutant aura intérêt à se fixer dans son département ou dans un autre département circonvoisin. Il ne peut pas s'exiler loin de sa famille ; il ne faut donc pas, s'il a des parents, qu'il aille s'installer dans le Midi, s'il est du Nord.

Mais, qu'il aille ici ou là, il est un devoir auquel il ne doit pas manquer à l'égard de ses confrères ; c'est, son jalon piqué, son dessein de s'arrêter dans tel ou tel endroit bien posé, bien mûri, bien réfléchi, bien pesé, de se mettre, *immédiatement*, en relations amicales avec tous les médecins avec lesquels il sera exposé à avoir des rapports de clientèle. C'est là non seulement un devoir de politesse, mais c'est également un devoir moral ; c'est, surtout, un devoir nécessaire auquel devra se soumettre le jeune débutant dans son intérêt, que ce soit un intérêt de considération ou un intérêt pécuniaire. Sans cela, à peine entré dans la carrière, il est assuré de mordre la poussière.

Le jeune médecin devra donc aller voir tous ses confrères locaux ou voisins, s'excuser presque de troubler un peu leur quiétude, de déranger légèrement leurs habitudes. Cette visite devra être rendue par tous ceux à qui elle aura été faite.

Mais cette première visite ne sera pas la seule ; les médecins devront se revoir une fois par mois, à

peu près ; en agissant de cette façon, outre qu'ils auront l'avantage, surtout dans les campagnes où il est difficile de trouver à qui causer, de pouvoir épancher leur âme dans de mutuelles condoléances à l'égard de certains malades, ils auront, en plus, la ressource d'échanger leurs confidences et leurs projets d'avenir ; en tout cas ils deviendront des amis dans le sens que l'on est convenu d'attacher au mot : ami. Ils seront empêchés de se livrer à cette farouche envie qui, malheureusement, existe chez le médecin (comme dans d'autres professions d'ailleurs), cette *ferox invidia medicorum* qui fait que : si nous nous envions nous-mêmes, si nous sommes jaloux les uns des autres, nous ne nous respecterons pas nous-mêmes et nous y laisserons peu ou prou de l'honorabilité de notre personne et forcément de celle de notre si belle profession qui n'en peut mais par elle-même, et dont nous faisons les hauts et les bas par notre dignité ou par notre faiblesse morale.

Il est évident que tout homme, quel qu'il soit, doit vivre de sa profession. Il serait plus juste de dire que toute profession doit faire vivre celui qui l'exerce et cela d'autant plus qu'elle est difficile à acquérir, qu'il faut lui sacrifier les plus belles années de sa vie, celles où, au lieu de se pencher sur les souffrances des autres, il serait si bon de jouir soi-même de l'exis-

tence de sa propre personne et des exubérances de son printemps.

Depuis bien longtemps, mais surtout depuis une vingtaine d'années environ, il est impossible d'ouvrir un journal de médecine particulière ou générale qui ne nous ouvre des horizons plus ou moins sombres sur l'avenir des médecins et par suite de la médecine ; on nous parle de déontologie nécessaire par suite de l'encombrement de notre profession.

Or il ne nous est pas permis d'oublier que c'est à nous, praticiens, qu'il importe de ne pas déchoir, afin de ne pas entraîner dans notre chute notre art si noble et si admirable.

Au lieu d'abaisser la médecine par notre misérable égoïsme, cette science qui, exercée par nous avec prudence, pondération et amour de nos semblables, nous fait presque les égaux des Dieux, nous devons nous hisser, nous élever jusqu'à elle. Pour cela il n'est point nécessaire que nous soyons des anges plus ou moins surnaturels ; il suffit, mais il faut, il est urgent que nous nous inspirions de cette admirable maxime qui, à elle seule, contient et inclut toutes les autres : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse à toi-même. »

On comprend très bien que, pour que cette maxime qui, à mon sens, renferme toute morale,

parce qu'elle exile au plus infini de l'espace tout égoïsme, soit suivie, pour que certains cerveaux en soient pénétrés, il est nécessaire de prendre un bon marteau pour l'y enfoncer, et que cette opération soit faite à moultes reprises et incessamment pendant plusieurs années successives.

Mais pour les adeptes de l'art de guérir qui ont passé leur plus tendre enfance, leur plus robuste adolescence dans des milieux d'où l'égoïsme est forcément banni, à cause du contact quotidien, soit dans les relations de famille, soit dans les écoles, collèges, lycées, facultés, le maillet ne doit plus avoir sa raison d'être, car l'enfoncement doit se faire tout seul, sans douleur et sans la plus légère secousse.

Au moment où le jeune Hippocrate est lancé dans la vie qu'il a couvée si longtemps, il est prêt pour la déontologie. S'il veut que ses confrères lui soient compatissants, cela lui sera très facile, car la vieillesse est toujours favorable aux jeunes et saura leur éviter bien des déboires en les aidant de ses conseils ancestraux.

Mais que ce jeune présomptueux veuille, aussitôt entré dans la carrière, faire table rase de tout ce qui existait avant lui, qu'il se croie le seul, l'unique, l'incomparable, qu'il soit ce que l'on a pour habitude d'appeler « un arriviste », il risque fort d'avoir des

mécomptes. N'ayant pas un assez vif sentiment de la morale, se figurant que son parchemin lui donne tous les droits et encore d'autres, il sera abandonné de ses confrères qu'il aura dédaignés et sera quelquefois amené à briser la renommée de la médecine dans une louche compromission, dans une strabique promiscuité avec des rabatteurs, avec des personnes avec lesquelles il aura des comptes qu'un honnête homme ne voudrait pas être chargé de vérifier. Il sera conduit à traiter avec les illégaux de la médecine. Je viens de parler des personnes qui exercent illégalement notre profession, ce qui n'amène à causer des syndicats.

Un syndicat, d'après la définition du *Dictionnaire Larousse Illustré*, est un groupement formé pour la défense d'intérêts économiques communs à ses adhérents. A mon avis, les syndicats médicaux sont excellents, mais ils ne sont pas bons comme ils sont actuellement constitués.

Je parle naturellement des syndicats que je connais, soit *de visu*, soit par la publicité des journaux périodiques qui s'intéressent aux choses de la médecine et qui essaient de nous y intéresser.

Les syndicats médicaux n'ont aucun statut ; si, par hasard, ils en ont, les syndiqués, en général, n'en sont pas avisés. Dans les cercles de jeux ou autres,

on est présenté par des parrains qui répondent de l'honorabilité de l'impétrant, du postulant. Pour être syndiqué d'un groupement de médecins, il suffit de se présenter comme médecin, sans être proposé, si ce n'est par soi-même, de sorte qu'un individu plus ou moins quelconque, portant beau, avec un peu de morgue et d'arrogance, peut très bien, pourvu qu'il verse sa cotisation, faire partie, séance tenante, d'un syndicat médical.

Cela est si vrai que, sur quarante syndiqués, il n'y en a souvent que six ou sept présents aux séances semestrielles de chaque année. Mais je suis convaincu que si jamais, au grand jamais, les quarante syndiqués se rencontraient, il leur faudrait au moins deux heures pour apprendre à se connaître.

Et pourtant il serait tout indiqué que des confrères qui devraient avoir les mêmes intérêts à défendre en commun se connaissent, afin qu'en cénacle privé, loin de la clientèle moqueuse et prête à rire de leurs faiblesses, ils soient à même de faire leur lessive de famille; il serait bon que certains médecins qui n'ont pas agi avec correction à l'égard de leurs confrères soient tancés plus ou moins vertement. On pourrait même les exclure du syndicat pendant un laps de temps plus ou moins long.

Au lieu de cela, que voyons-nous souvent ? Beau-

coup de médecins se détachent des syndicats dans lesquels ils étaient entrés avec de vrais sentiments de confraternité, de sorte que n'y restent simplement que ceux qui sont cause du départ des premiers qui en faisaient partie avant eux-mêmes.

Pourquoi se détache-t-on des syndicats médicaux? Tout bonnement parce que le syndicat ne remplit pas son but qui est de rendre service à tous ses adhérents, de les tenir groupés et serrés. Il est évident que le jour où le syndicat tient ses assises biannuelles, on cause, on se réunit dans des agapes confraternelles; ce jour-là on est heureux, on s'aime, on se congratule, on se complimente et on s'adore.

Mais le lendemain c'est fini ; chacun tire de son bord, selon la forte expression des marins, et ne pense plus qu'à lui même.

Je me rappelle, à ce sujet, des pseudo-vers qui n'ont pas dû être procréés par l'auteur de l'*Art Poétique*, mais qui définissent bien ce qui se passe le jour et les lendemains des assises et des agapes syndicales :

Quand un cordier cordant veut accorder sa corde
Pour sa corde accorder trois cordons il accorde,
Mais si l'un des cordons de la corde décorde
Le cordon décordant fait décorder la corde.

Je ne prétends pas qu'il en soit ainsi pour tous

les syndiqués, ni même pour la majorité ; il suffit qu'un seul d'entre eux soit un faux confrère, un égoïste, pour que mon tableau que j'ai noirci à dessein vous montre la réalité de ce que j'avance.

La pléthore des praticiens, l'abondance des médecins et l'encombrement de notre profession ont été, tour à tour et en même temps, indiqués comme étant la cause la plus forte de ce que certains d'entre nous ont dû renoncer à l'exercice de notre art ou y adjoindre un commerce.

Quant à moi, j'avoue franchement que je ne suis pas commerçant ; d'abord, j'ai peu d'aptitude pour le commerce, et ensuite je n'ai rien à vendre.

Mais je pense sincèrement qu'un médecin agriculteur ou vigneron est en droit, pour augmenter les ressources que lui rapporte sa profession, de se défaire du surplus de ce que lui donne son travail supplémentaire en le vendant et j'estime que ses confrères, quand ils y trouvent leur avantage, ont un peu le devoir de se fournir de préférence chez lui. C'est là une œuvre de solidarité professionnelle.

Quant à ceux qui ont renoncé à l'exercice de notre art, on peut les diviser en deux catégories :

1° Ceux qui n'ont pas terminé leurs études, ou qui les ayant terminées, ne sont pas munis du diplôme.

2° Ceux qui, après un certain temps écoulé, ont été

réduits par des circonstances indépendantes de leur volonté à abandonner la profession.

Le plus souvent, les premiers ont trouvé une situation plus avantageuse dans les lettres, ce dont il leur convient de se féliciter ; ils sont assez rentés pour se moquer agréablement des pauvres morticoles.

Pour ceux qui font partie de la deuxième catégorie, le motif paraît plus complexe, quoique réellement et en définitive sous des aspects protéïques divers, il soit le même, au point de vue de ses résultats. Il est certain que, maintenant, il y a plus de médecins qu'autrefois ; c'est, évidemment, là, une cause de diminution de clientèle par encombrement médical.

Mais ce qui est éminemment cause du lâchement forcé, de l'abandon obligé de notre profession, c'est le sans-gêne, je dirai plus, l'outrecuidance de très rares confrères.

Je cite deux exemples que je crois typiques ; quoiqu'il n'y ait pas, bien entendu, d'indication de noms, je les garantis véridiques et vécus :

1° Il y a trois médecins : A, B et C exerçant dans la ville de D.

Le premier : A va une fois par semaine, mettons le mardi, dans les endroits E, F, G donner des consultations dans des maisons déterminées et connues. Ces consultations suivies parfois de visites dans les

environs sont décorées du nom pompeux de : « philanthropiques, mais sont réellement faites par le célèbre Dr A dans un but de lucre d'autant plus avéré que, plusieurs mardis consécutifs, il reçoit le même malade qui aurait été probablement guéri à la suite d'une visite faite à temps; mais comme le philanthrope était attendu dans deux ou trois jours et que le malade voulait profiter de son passage, la maladie s'est aggravée du fait de cette attente du médecin voyageur.

Conclusions :

Le malade a plus de chances de mourir.

Le malade paie trois fois plus cher sa guérison.

Les confrères du célèbre A, soit de sa ville, soit des environs, qui auraient pu être appelés, restent tranquillement chez eux, criant après la misère et la dureté des temps et l'encombrement médical.

Le Dr A gagne, si l'on peut s'exprimer ainsi, beaucoup d'argent, voire de l'or, pendant deux ou trois ans, sur le dos de ses confrères ; mais, à la fin, sa clientèle le considère et le prend pour un charlatan et un voyageur en médecine, d'autant plus que le médecin A n'est qu'un vulgaire fumiste et souvent, mais trop tard, on s'aperçoit qu'il n'a pas plus de diplôme que de science.

Mais que de victimes, pendant un, deux ou trois

ans ! victimes à plaindre, qui sont les confrères, et victimes consolables, qui sont les clients honteux et confus !

2° Un jour, le Dr Z, fatigué et égrotant, demande à une Faculté de médecine de lui procurer un remplaçant pendant un mois. Le remplaçant demandé X est obtenu ; il arrive jeune, pimpant, comme il sied à un jeune étudiant qui se respecte. Le médecin Z reste malade plus lomptemps qu'il ne le pensait (quatre mois). Pendant ce temps, le remplaçant plaisait de plus en plus à la clientèle ; il était mariable ; reçu docteur, il épouse une riche héritière, fille unique, et vient s'installer dans le pays, la localité même de Z, lui faisant une concurrence acharnée et d'autant plus facile que lui est jeune et valide. Z voit son cabinet déserté et meurt de chagrin dans la misère, je ne dirai pas de faim, grâce à une maigre pension, à lui allouée par la Société de Secours Mutuels à laquelle il a eu naguère l'heureuse idée de s'affilier. Il laisse après lui une veuve et deux enfants en bas âge.

Et ce n'est pas de l'histoire ancienne, romaine ou grecque, que je viens d'écrire là ; c'est une histoire vraie dans toute sa poignante simplicité.

Croyez-vous que X, le remplaçant d'autrefois, a fait son devoir envers son confrère et envers la mé-

decine ? De tels faits se passent de commentaires ; au sens des honnêtes gens, X a commis un crime atroce, un assassinat d'autant plus cruel qu'il n'épargne pas des victimes vivantes.

Je m'arrête, pensant que ces deux exemples suffisent largement à étayer cette thèse : que le médecin est toujours tenu à l'égard de ses confrères à une haute probité morale, qu'il a toujours le devoir intangible de ne pas aller sur leurs brisées.

Il le pourra facilement si, lorsqu'il est dans l'exercice de sa profession, il se contente de tirer de sa conscience, de sa prudence, de sa science et de sa bonté tout ce qu'il en peut donner en l'occurrence et dans la circonstance. En agissant ainsi, en se conduisant de la sorte, sans être ni raide, ni compassé, il sera toujours digne, n'aura rien à se reprocher, et, il y aura encore de beaux jours pour les médecins et la médecine dans notre beau pays de France et de Navarre.

Que les médecins fassent une guerre sans trêve ni merci à tous ces charlatans, à tous ces empiriques qui paient des réclames éhontées dans les journaux, qui les affichent ou les font afficher dans les urinoirs, annonces émanant souvent d'individus tarés qui n'ont pas de diplôme ou qui, en tout cas, ne devraient pas en posséder.

Que nous agissions contre ces éminents spécialistes aux bandages surprenants, surtout par leur prix fabuleusement excessif, contre ces poseurs de ceintures plus ou moins hypogastriques guérissant les tumeurs les plus invétérées, contre ces détenteurs de secrets merveilleux pour faire pousser le poil le plus fin, le plus souple, le plus soyeux, le plus moelleux et le plus long jusque sur le crâne des morts, pour donner la puissance de la procréation aux dégénérés sexuels mâles et femelles, au moyen de poudre de couleuvres ou par l'application, pendant un dix-millième de seconde, de l'électricité irradiante ; nous ne nous plaindrons plus autant de l'encombrement de la médecine.

Notre profession est envahie par tous ces charlatans dont je viens de parler et malheureusement quelquefois aussi par les mauvais confrères dont j'ai également causé un peu plus haut.

Le Parlement et le Sénat renferment assez de médecins pour que nous soyons armés contre nos ennemis.

Notre devoir, à nous, est de nous unir non pas en paroles, mais en actes, en actes énergiques et voulus ; c'est notre seul et unique devoir. Par notre union nous vaincrons. Éliminons, sans pitié, les

faux confrères, j'entends ceux qui ont un diplôme légal, qui parlent volontiers de déontologie, mais qui pratiquent tout le contraire ; ce sont, en effet, les plus dangereux de nos ennemis.

Sursum corda.

CONCLUSIONS

1° Le devoir de tout médecin vis-à-vis des autres médecins et à l'égard de la médecine est de considérer sa profession comme la plus belle et la plus noble qui soit au monde.

2° Pour arriver à ce but, un seul et unique moyen est utile, mais nécessaire : Vous demander si vous seriez content, au cas où un confrère agirait à votre égard comme vous le faites ou comme vous avez agi envers lui.

3° Il faut que les médecins se liguent, se coalisent pour se défendre et sauvegarder leur profession contre les charlatans et les empiriques.

Vu : le Président de la thèse
DIEULAFOY

Vu : le Doyen,
LANDOUZY

Vu et permis d'imprimer :
le Vice-recteur de l'Académie de Paris
LIARD

Impr. des Facultés, A. MICHALON, 26, rue Monsieur-le-Prince Paris